



Comité Syndical du jeudi 15 avril 2021 à 18h00.

à RIVIERES-Visio-Conférence

Ordre du jour :

Table des matières

1	DECI – service public.....	2
11	Vie syndicale	2
111	Installation des nouveaux délégués.....	2
112	les pistes de travail.....	2
12	Présentation du budget DECI.....	2
121	Présentation et Vote du Compte de Gestion 2020 et du Compte Administratif 2020:	3
122	adoption du CA et du Compte de gestion.....	3
123	Présentation et Adoption du BP ANNEXE DECI 2021 :	3
2	EAU POTABLE	3
22	Vie syndicale	3
211	Litige usine Foncoussières Rabastens.....	3
212	Points sur les travaux en cours.....	4
213	Point sur les marchés.....	4
214	Projet d’interconnexion avec le syndicat de la Montagne noire	4
215	Facturation Assainissement pour la CA2G - Convention avec Mairie d’Aussac.....	4
216	Réaménagement de la dette (Orféor).....	4
217	Audit Assurances et prestations informatiques.....	5
218	Schéma directeur d’eau potable	5
219	Renouvellement de réseau : Projet d’alimentation du réservoir de Pet en Fabre.....	5
22	Budget Eau Potable.....	5
221	Présentation et Vote du Compte de Gestion 2020 et du CA 2020	5
222	Affectation des résultats 2020	6
223	Présentation et Vote du BP 2021	6
224	Financement de la compétence.....	7
3	Ressources Humaines.....	8
31	Recrutements (Rabastens-Rivières).....	8
32	Lignes directrices de gestion (LDG).....	8
33	Réalisation d'heures supplémentaires.....	9
34	Suite et fin de l’harmonisation des conditions d’emploi	9
4	questions diverses	9

adoptés par délibération du 15 décembre 2020.

- 30 € pour contrôle de PEI (mesures débit et pression)
- 70 € pour entretien de PEI
- Les communes ayant transféré la compétence sont assujetties à une contribution proportionnelle permettant de financer les études de zonage, d'analyse de risque et l'accompagnement à la rédaction de l'arrêté complémentaire et au montage du dossier DETR. (1 € par population DGF couverte par le service DECI)
- Les travaux de mise à niveau sont pris en charge par la commune : établissement d'un devis, réalisation des travaux, facturation du reste à charge net des subventions obtenues le cas échéant.) Le FCTVA sera intégré dans le dispositif.

121 Présentation et Vote du Compte de Gestion 2020 et du Compte Administratif 2020:

La prise de compétence récente s'est traduite par un nombre important d'actions d'échanges et d'informations, à l'initiative de Cyril Manen, mais aucune opération ayant un impact budgétaire n'a été à cette heure engagée.

Le compte administratif 2020 est donc vierge de toute opération.

François Vergnes, Président, précise que les éléments présentés ont été transmis à M. Emmanuel REDON Trésorier de Rabastens. Il propose aux délégués de vérifier la conformité des comptes de gestion et administratif 2020.

122 adoption du CA et du Compte de gestion

1221 adoption du Compte de gestion

Le président soumet le compte de gestion au vote

1222 adoption du CA

Après en avoir délibéré et sous la présidence de Ludivine Paya Delmon, 1° Vice-présidente, les membres du Comité Syndical du SMAEPG - compétence DECI - adoptent le compte de gestion 2020 et le compte administratif 2020.

Délégués	49	Non	0
Présents	32	Abstention	1
Représentés	4	Oui	35

En annexe CA 2020

Pas d'affectation de résultat au BP2021

123 Présentation et Adoption du BP ANNEXE DECI 2021 :

Après en avoir délibéré, les membres du Comité Syndical du SMAEPG -compétence DECI- -approuvent le budget annexe DECI 2021 présenté par le Président.

Délégués	49	Non	0
Présents	32	Abstention	1
Représentés	4	Oui	35

En annexe BP 2021 DECI

2 EAU POTABLE

22 Vie syndicale

211 Litige usine Foncoussières Rabastens

Paul Boulvrais présente la situation dans le détail. Son intervention ne suscite pas de réaction.

212 Points sur les travaux en cours

Arnaud Panis présente les travaux réalisés depuis le dernier Comité syndical et ceux en cours ou sur le point de démarrer.

Dans le cadre de l'accord cadre à bons de commande :

- Les travaux réalisés par l'entreprise Laclau TP de renouvellement du réseau en fibro-ciment Place Toulouse Lautrec à Lagrave et de renforcement du réseau Rue des Pavillons à Sénouillac sont terminés. Visite préalable à la réception effectuée ce matin.
- Les travaux réalisés par la société Carme TP de renouvellement du réseau en fibro-ciment chemin de Foncoussière à Rabastens sont terminés. Visite préalable à la réception effectuée cette après-midi.
- Les travaux réalisés par la société Oules TP de renouvellement du réseau en fibro-ciment route de Grazac à Rabastens sont terminés. Visite préalable à la réception effectuée cette après-midi.
- Les travaux réalisés par l'entreprise Spiecapag de renouvellement et déplacement du réseau chemin du Puy de Bonnafous et de renforcement à France, commune de Castelnau de Lévis, sont presque terminés. Reste la réfection définitive de chaussée. Visite préalable à la réception prévue début mai.

Les travaux réalisés par les sociétés Véolia et Brouchet TP de renouvellement du réseau rue des écoles à Vieux sont terminés.

Le remplacement des armoires de commande des pompes mats avec variateur de fréquence et l'ajout d'un coffret déporté à l'exhaure de l'Hermitage à Rabastens ont été réalisés par la société Waroude.

La réhabilitation intérieure du réservoir de la Mondelié à Puybegon est terminée. Reste à la société Génie Civil de l'Eau à réaliser l'isolation et l'étanchéité extérieure de la coupole de couverture de l'ouvrage.

La réhabilitation du réservoir de la Tronque à Castelnau de Lévis devrait démarrer d'ici la fin du mois par le groupement d'entreprises GC de l'Eau et CPS Eau.

Le président rappelle l'importance de pouvoir anticiper sur les travaux communaux ou connus de la commune : réfection de chaussée, création ou réhabilitation des espaces publics, lotissements... afin de les intégrer dans le planning et dans la programmation budgétaire.

213 Point sur les marchés

Arnaud Panis rappelle les différents marchés en cours.

214 Projet d'interconnexion avec le syndicat de la Montagne noire

Le président fait un point d'étape du projet initié et suivi par Georges Paulin. Une réunion en présence du président et du directeur du Syndicat de la Montagne Noire a permis d'affiner le projet sur le plan technique et de fixer les modalités de contribution financière (parité entre les 2 structures). Cette interconnexion permettra d'assurer un dépannage significatif de 55 à 70 m³ /h selon le sens sur des secteurs sensibles (forte densité et zones d'activité) et s'inscrit dans une réflexion globale de sécurisation de l'alimentation.

215 Facturation Assainissement pour la CA2G - Convention avec Mairie d'Aussac

Le président informe les délégués que la mairie d'Aussac met à la disposition du Syndicat sa secrétaire de mairie pour une mission de mise en place de la facturation de l'assainissement collectif qui doit durer jusqu'à la fin de 2021 au moins.

216 Réaménagement de la dette (Orféor)

Le président présente l'audit réalisé par la société spécialisée et validé par Bernard Miramond, Vice-président chargé des finances. Un seul crédit peut être renégocié permettant un gain global de 36 000 € (pour une prestation de 1 500 €). Le président propose de s'engager dans cette voie. La note de présentation peut être envoyée aux délégués intéressés qui se signaleront auprès de Françoise Bardy.

217 Audit Assurances et prestations informatiques

Deux propositions ont été reçues sur les trois sollicitées : ARIMA et PROTECTAS qui présentent des garanties de technicité équivalente.

La solution ARIMA, la moins onéreuse sera retenue.

218 Schéma directeur d'eau potable

Le président présente le dispositif piloté pour le compte de la CAGG par Arnaud Panis. L'objectif est de donner à l'Agglo les données et les scénarios pour gérer la compétence à moyen et long terme. Dans le même temps, chaque opérateur pourra affiner le recueil des données, les simulations et la prospective à l'échelle du territoire qu'il dessert, ce qui contribuera à préciser le schéma de développement communautaire en s'appuyant sur les plans pluri-annuels d'équipement ainsi dimensionnés.

Chaque opérateur et la CAGG financeront à due proportion l'opération qui sera subventionnée par l'AEAG et le CD 81.

219 Renouvellement de réseau : Projet d'alimentation du réservoir de Pet en Fabre

Le président informe que l'Agence de l'Eau Adour Garonne a lancé un nouvel Appel à Projet jusqu'au 30 avril 2021 pour le renouvellement des réseaux d'eau potable.

Il propose de représenter le projet déjà décrit lors du Comité Syndical du 15 décembre dernier concernant le remplacement de la conduite en fibro-ciment DN 200 datant de 1974 alimentant gravitairement le réservoir de Pet en Fabre (commune de Salvagnac) à partir de celui de Vertus Haut (commune de Rabastens) par une conduite en Fonte DN 200 mm (4 890 mètres). Est également prévue en option la création d'une maille de secours avec le 200 acier alimentant le village de Salvagnac (650 mètres supplémentaires).

Le coût prévisionnel issu de l'Etude de Projet du cabinet CET Infra d'octobre 2020 est de 1 037 903,81 €HT.

Le taux de l'aide financière dans le cadre de l'appel à projets est de 30% ce qui représente 311 371,14 €. Un emprunt est à prévoir pour le solde restant à charge.

22 Budget Eau Potable

221 Présentation et Vote du Compte de Gestion 2020 et du CA 2020

François Vergnes, Président, précise que :

- Seuls les délégués eau potable peuvent participer aux votes
- Les éléments présentés ont été transmis à M. Emmanuel Redon, percepteur de Rabastens.

Il propose aux délégués de vérifier la conformité des comptes de gestion et administratif 2020.

Section Investissement :

Dépenses : 5 501 375,09 €	Résultat de l'exercice :	+ 3 110 928,67 €
Recettes : 8 612 303,76 €	Résultat Antérieur :	- 2 126 645,75 €
	Résultats Cumulés :	984 282,92 €

Section Fonctionnement :

Dépenses : 8 525 514,04 €	Résultat de l'exercice :	- 1 174 680,78€
Recettes : 7 350 833,26 €	Résultat Antérieur :	+ 4 875 858,65€
	Régularisation CA exSMVT	+529,25€
	Part affectée Inv 2020 :	- 3 193 441,19€
	Résultats Cumulés :	+ 507 736,68€

François Vergnes se retire et laisse la place à Ludivine Paya Delmon, vice-présidente, afin de procéder aux votes des Comptes de Gestion 2020 et des Comptes Administratifs 2020.

Après en avoir délibéré et sous la présidence de Ludivin Paya Delmon 1° Vice-présidente, les membres du Comité Syndical du SMAEPG – Compétence eau Potable- adoptent le compte de gestion 2020 et le compte administratif 2020

Délégués	58	Non	0
Présents	39	Abstention	0
Représentés	6	Oui	45

222 Affectation des résultats 2020

Le président François Vergnes reprend la présidence du Comité syndical et demande à présent aux délégués de se prononcer sur l'affectation des résultats de l'exercice 2020.

Après en avoir délibéré, les membres du Comité syndical du SMAEPG-compétence Eau Potable-conformément aux dispositions réglementaires, décident d'affecter les résultats de l'exercice 2020 comme suit :

Couverture du Besoin de Financement	Compte 1068	501 253,35€
	Compte 1064	6 483,33€
Affectation en réserves supplémentaires	Compte 1068	0,00€
Report à nouveau Section Investissements	Compte 001	984 282,92€
Report à nouveau Section Fonctionnement	Compte 002	0,00€

Délégués	58	Non	0
Présents	39	Abstention	0
Représentés	6	Oui	45

223 Présentation et Vote du BP 2021

La programmation en investissement reste ambitieuse et ne sera sans doute pas réalisée dans sa totalité mais elle permet de se projeter sur le moyen terme, y compris en termes d'emprunts.

Objectifs visés :

- Réaliser le plan d'investissement prévu par le SMAEPG
- Répondre aux demandes des communes et des EPCI dans le cadre de projets économiques ou urbains.
- Répondre aux prescriptions des autorités de régulation : PGSSE, Schéma directeur, remplacement de certains types de canalisation
- Renforcer les équipes et anticiper les départs à la retraite

Le budget de fonctionnement intègre les dépenses supplémentaires liées à l'intégration dans l'actif des nouveaux équipements et d'équipements anciens non encore intégrés. A court terme, l'augmentation de ce poste de dépenses obligatoires représentera près d'un million d'€ que les tarifs actuels sur la consommation ne permettent pas d'assumer. Il faudra donc envisager comme déjà évoqué lors du débat d'orientation budgétaire, de faire converger les tarifs à la hausse, essentiellement sur le secteur de Rabastens. Le comité syndical de novembre devra en fixer le niveau.

D'ici là, nous aurons un 1er retour des tarifs des prestations et un audit fonctionnel qui permettront d'ajuster les futurs tarifs.

Le budget investissement : il est volontairement exhaustif, les décisions d'engager telle ou telle dépense pouvant intervenir assez vite quand des co-financements sont accordés.

Les priorités pour 2021 sont l'opération de renforcement de Fayssac, indispensable à court terme pour sécuriser le secteur Nord Est et pour alimenter le secteur de Vieux.

Les longues discussions techniques et politiques sur ce raccordement donnent une indication forte pour la solution syndicale, plus onéreuse à court terme mais équilibrée à long terme et donnant au syndicat la maîtrise de son service, en particulier sur la question des tarifs. Restent à négocier les montants des subventions (CD81 et AEAG) pour réduire le reste à charge syndical.

Notre attention a été attirée par l'AEAG et l'Etat sur la responsabilité qui nous incombera de sanctuariser certaines des ressources que nous pourrions abandonner.

Dernière opération modeste en volume financier mais véritablement stratégique : la participation au schéma directeur de la CAGG. Il donnera au syndicat et à l'agglomération des informations de première importance sur de nombreux

aspects, débouchant sur un plan-pluriannuel d'investissements et un nouveau sentier tarifaire le cas échéant.(voir §218)

Après en avoir délibéré, les membres du Comité syndical du SMAEPG- compétence Eau Potable- approuvent le Budget 2021 présenté par le Président.

Délégués	58	Non	0
Présents	39	Abstention	0
Représentés	6	Oui	45

224 Financement de la compétence

2241 Ligne de Trésorerie ou ouverture d'un emprunt à court terme

Le président rappelle l'utilité de la ligne de trésorerie ou d'un emprunt à court terme pour attendre la réalisation de l'emprunt en fin d'année et lisser les variations des recettes. Il souligne que l'utilisation du prêt principal en tant qu'outil de trésorerie est possible avec certaines des solutions proposées.

Après avoir entendu l'exposé du Président, les membres du Comité syndical – compétence Eau Potable- autorisent le Président à renouveler la convention pour une ligne de trésorerie ou à ouvrir un emprunt à court terme d'un montant de cinq cent mille euros ou à conclure une nouvelle convention pour un même montant et à effectuer toutes les opérations afférant à cette procédure.

Délégués	58	Non	0
Présents	39	Abstention	0
Représentés	6	Oui	45

2242 Emprunts 2021

Le Président rappelle que dans le cadre de ses délégations pour la durée de son mandat, il est chargé de procéder, dès lors que les crédits sont prévus au budget, à la réalisation des emprunts destinés au financement des investissements prévus au budget et aux opérations financières utiles à la gestion des emprunts et de passer à cet effet les actes nécessaires, dans la limite des montants prévus au budget.

Après en avoir délibéré, les membres du Comité syndical- compétence Eau Potable- autorisent le Président à effectuer toutes les opérations afférentes aux emprunts nécessaires pour l'exécution du Budget 2021

Délégués	58	Non	0
Présents	39	Abstention	0
Représentés	6	Oui	45

2243 Opérations de régularisation

- Intégration des biens en amortissement au 01/01/2021

-Vu le Code des Collectivités Territoriales

-Vu l'instruction M4 comportant un barème indicatif des cadences d'amortissement se fondant sur la durée approximative des immobilisations, en fonction de leur nature et de leurs particularités

Le président rappelle que l'amortissement prend pour base le coût du bien (valeur d'acquisition ou de réalisation). Il présente aux membres du Comité Syndical la liste des biens à intégrer en amortissements au 01-01-2021 avec la durée d'amortissement adéquate à chaque bien.

Après en avoir délibéré, les membres du Comité syndical- compétence Eau Potable- :

-Adoptent la liste telle que présentée par le président

Délégués	58	Non	0
Présents	39	Abstention	0
Représentés	6	Oui	45

Annexe : liste des biens à intégrer

- Sortie de l'Actif (cessions de biens)

- Régularisation suite vente à la mairie de Rabastens Parcelles -Hangar AI59-AI60 n° inventaire 364-2007-293 Foncoussières (Délibération du 15-12-2020)
- Il convient également de sortir de l'état de l'actif les panneaux photovoltaïques posés sur le bâtiment cédé (valeur 58 363,20€) N° inventaire 2017-2315-279 prix cession 0,00€ (inclut dans le prix de la vente de 150 000,00€ de 2020)

Délégués	58	Non	0
Présents	39	Abstention	0
Représentés	6	Oui	45

Annexe : Liste Biens à sortir de l'actif

- Admission en Non Valeur - Créances irrécouvrables

La Trésorerie de Rabastens a porté à la connaissance du Syndicat la liste des créances irrécouvrables pour un montant de 130 797,65€ TTC. Les crédits nécessaires sont prévus au BP 2021 au compte 654.

Le président explique qu'il s'agit de cas de surendettement ou de faillite sur lesquels le syndicat n'a plus de levier, et où le risque de concussion disparaît puisque la décision est prise par un juge.

Après en avoir délibéré, les délégués DU SMAEP DU GALLACOIS -compétence EAU

Approuvent la liste présentée par la Trésorerie de Rabastens.

Délégués	58	Non	0
Présents	39	Abstention	0
Représentés	6	Oui	45

En annexe Liste

3 Ressources Humaines

31 Recrutements (Rabastens-Rivières)

Le syndicat a engagé une large campagne de recrutement afin de pourvoir des postes vacants ou allant le devenir du fait de départ (démission ou retraite) de certains agents.

- VINEZILLE Laurent, responsable équipe réseau à Rivières
- MAUREL Adrien agent de réseaux Rabastens -Rivières au 12/04/2021
- MEUNIER Sébastien agent de réseaux Rabastens au 3/05/2021 (remplacement BOUCHARD Dominique)
- Prévisionnel : KROUK Medhi agent de réseaux au 01/09/2021

En cours de recrutement : agent pour l'usine de Rivières en remplacement de Laurent VINZELLE qui a pris les fonctions de responsable des réseaux sur Rivières (suite au départ de Adrien PAJOT WAGNER)

32 Lignes directrices de gestion (LDG)

Depuis le 1er janvier 2021, les avancements de grade du personnel ne relèvent plus des compétences des Commissions Administratives Paritaires du CDG81 (application des dispositions introduites par la loi de transformation de la fonction publique du 6 août 2019).

Ces avancements de grade doivent tenir compte des lignes directrices de gestion (LDG) arrêtées par l'autorité territoriale (référence à l'avis du CT du CDG81 rendu le 7-12-2020).

Ce nouvel outil RH fixe en matière de promotion et de valorisation des parcours professionnels, les orientations et les critères généraux à prendre en compte pour les promotions au choix dans les grades et cadres d'emplois, notamment les modalités de prise en compte de la valeur professionnelle et des acquis de l'expérience (tout en respectant les conditions fixées par les décrets en ce qui concerne l'ancienneté, détention d'échelon, examen professionnel, les ratios, les seuils démographiques...)

Il comporte 3 volets :

- Etude des effectifs
- Diagnostic sur l'égalité professionnelle entre les femmes et les hommes dans la collectivité
- Politique d'avancement pour la promotion et la valorisation des parcours professionnels.

Cet arrêté est pris pour 5 ans maximum (durée mandat des élus) et peut faire l'objet de révisions à tout moment après avis du comité technique.

33 Réalisation d'heures supplémentaires

Afin de pouvoir régler les heures supplémentaires au personnel du syndicat, le comptable public doit s'assurer de disposer des pièces justificatives répondant aux exigences du code général des collectivités territoriales à savoir :

-une délibération fixant la liste des emplois dont les missions impliquent la réalisation effective d'heures supplémentaires,

-un état liquidatif précisant pour chaque agent par mois et par taux d'indemnisation, le nombre d'heures effectuées.

Afin d'assurer la continuité du service public, de pallier la surcharge de travail et au remplacement du personnel absent , le syndicat demande aux agents d'effectuer des heures supplémentaires dont le nombre mensuel peut dépasser le contingent mensuel autorisé, notamment dans le cadre des astreintes effectuées par le personnel pour assurer la continuité du service public de l'eau potable .

Sont donc autorisés à la réalisation effective d'heures supplémentaires :

- les agents techniques affectés à l'usine de production d'eau potable
- les agents techniques affectés aux réseaux d'eau potable
- les agents techniques et administratifs sollicités dans le cadre de surcharge de travail (période encaissements régie- période budgétaire...) ou remplacement de personnel absent (congrés annuels- RTT- congrés maladie et autres-ASA...)

Après en avoir délibéré, les membres du Comité syndical du SMAEPG-Compétence Eau Potable et DECI-

- **Autorisent la réalisation effective d'heures supplémentaires par le personnel du syndicat au-delà du contingent mensuel autorisé**
- **Approuvent la liste ci-dessus des agents autorisés à la réalisation effective d'heures supplémentaires.**

Délégués	107	Non	0
Présents	71	Abstention	0
Représentés	10	Oui	81

34 Suite et fin de l'harmonisation des conditions d'emploi

La question posée lors de l'intégration des syndicats de Vieux et de la Moyenne Vallée du Tarn au SMAEPG est en voie de conclusion, l'objectif étant de régler les dernières situations en jachère avant l'été si possible. Le cadre général de cette harmonisation reste le même : maintenir un service public de qualité en donnant aux agents des conditions de travail, de formation et de rémunération optimales tout en conservant la plus grande rigueur de gestion.

Le SMAPEG poursuit son action de formation : prochaine session sur l'hydraulique et la gestion des variations de débit et de pression, animée par la société CLA-VAL et réalisée de concert avec la société Fontanilles à Rabastens.

4 questions diverses

- Don de compteurs déclassés à une ONG qui les utilisent pour déployer des réseaux coopératifs dans certains pays du Sud
- Réalisation de maquettes pour pallier l'impossibilité de faire visiter les usines
- Projets :
 - o Rénovation du site Internet
 - o Inauguration des stations

L'ordre du jour étant épuisé et les participants ne demandant plus la parole, la séance est levée à 19h55